

Faculté des lettres et des sciences humaines

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2024-2025



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Liens utiles	3
Personne-ressource.....	3
Bourses de réussite à la maîtrise	4
Programmes d'études visés.....	4
Conditions d'admissibilité	4
Critères de sélection.....	5
Procédures pour le dépôt de la candidature.....	5
Notes et informations complémentaires	6
Bourses de réussite au doctorat	7
Programmes d'études visés.....	7
Conditions générales.....	7
Bourses et conditions spécifiques d'admissibilité.....	8
Procédures pour demander une bourse de réussite au doctorat.....	10
Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses	10
Scolarité préparatoire	10
Cotutelle internationale de thèse	11
Doctorat sur mesure	11
Personne étudiante qui a connu un retard dans ses études	11
Notes concernant la période d'admissibilité d'une bourse au doctorat.....	12
Date limite pour demander une bourse.....	12
Période d'admissibilité.....	12
Demandes rétroactives.....	12
Délais de traitement des demandes de bourses.....	13
Annexe 1 : Liste d'activités visées par la bourse de réussite (selon le programme d'études).....	14
Annexe 2 : Identification des programmes par nombre d'examens de doctorat.....	15

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la FESP permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise avec mémoire et de doctorat pour la réussite de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) en vigueur du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et peut être modifié sans préavis.

Liens utiles

- Bourses de réussite : flsh.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere/bourses-de-reussite-aux-etudes-superieures
- Bourses et aide financière FLSH : flsh.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere
- Bureau des bourses et de l'aide financière : bbaf.ulaval.ca/
- CAPSULE : capsuleweb.ulaval.ca/
- Centre d'appui à la réussite : appui-reussite.flsh.ulaval.ca/
- Revues et publications : flsh.ulaval.ca/recherche-et-creation/revues-et-publications
- Services et ressources : flsh.ulaval.ca/notre-faculte/services-et-ressources

Personne-ressource

Les personnes étudiantes ayant des questions peuvent les envoyer à l'adresse suivante : boursesreussite@flsh.ulaval.ca.

Bourses de réussite à la maîtrise

Les Bourses de réussite à la maîtrise visent à offrir des bourses d'une valeur de **2500 \$** pour favoriser la réussite et la persévérance à la maîtrise recherche. Ces bourses sont offertes sur concours.

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise recherche admissibles à ces bourses sont les suivants :

- Archéologie – avec mémoire
- Communication publique – avec mémoire
- Ethnologie et patrimoine – avec mémoire
- Études anciennes – avec mémoire
- Études littéraires – avec mémoire
- Histoire – avec mémoire
- Histoire de l'art – avec mémoire
- Linguistique – avec mémoire
- Linguistique – didactique des langues – avec mémoire
- Littérature d'expression espagnole – avec mémoire
- Littérature et arts de la scène et de l'écran – avec mémoire
- Littératures d'expression anglaise – avec mémoire
- Traduction et terminologie – avec mémoire

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, une personne **doit minimalement** :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans l'un des programmes de maîtrise indiqués ci-dessus à la session d'attribution de la bourse ;
- Avoir complété 24 crédits contributoires à son programme (excluant la scolarité préparatoire) ;
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 3,00/4,33 ou plus ;
- Ne pas avoir dépassé la limite de six sessions d'inscription dans le programme ;
- Avoir réalisé le test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation, pour les programmes comportant une telle exigence.

De plus, une personne candidate ne devra pas avoir été bénéficiaire, dans le cadre du programme de maîtrise avec mémoire, d'une bourse d'un organisme subventionnaire (par exemple, FRQ-SC, CRSH) ou d'une autre source (par exemple, centres de recherche, fondations, etc.) dont aucune prise isolément n'excéderait 5 000 \$.

Critères de sélection

Les dossiers sont évalués par un comité facultaire, présidé par le vice-doyen ou la vice-doyenne à la recherche, à la création et aux études supérieures, et composé d'un directeur ou d'une directrice de programme de maîtrise avec mémoire par département. Les membres du personnel administratif assurant la gestion des bourses peuvent également prendre part aux réunions du comité sans voix délibérative.

Pour chaque département, les dossiers de candidatures sont classés par ordre décroissant de points obtenus en fonction du barème suivant :

- Moyenne de programme (**60 pts**) ;
- Qualité du résumé du projet de recherche (maximum de 300 mots) comportant les éléments suivants (**30 pts**) :
 - Problématique
 - Question/hypothèse de recherche
 - Méthodologie
 - Échéancier (caractère réaliste et suffisamment détaillé)
- Qualité de l'engagement individuel tel que présenté dans le dossier (**10 pts**).

Un formulaire de rétroaction de la direction de recherche (PDF) doit également être soumis pour chaque candidature.

Procédures pour le dépôt de la candidature

Ce concours a lieu une fois par année, à la **session d'automne**.

Le dossier de candidature doit être déposé par le biais du lien indiqué sur la fiche de la bourse qui se trouve dans le répertoire du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF).

Date limite (année 2024-2025) : 17 septembre 2024

Informations à soumettre par la personne candidate

La personne candidate devra fournir les informations suivantes directement dans le formulaire :

- Un résumé du projet de recherche en cours de réalisation comprenant les éléments suivants (maximum de 300 mots) :
 - Un aperçu de la problématique ;
 - Une présentation de la question/hypothèse de recherche ;
 - Une explication claire de la méthodologie utilisée ;
 - Un échéancier réaliste et détaillé des étapes restantes en vue du dépôt initial du mémoire.
- Une présentation de l'engagement individuel depuis le début du programme de maîtrise, qu'il soit centré sur le projet de recherche (intégration scientifique et communications,

partage de créations, etc.) ou qu'il implique une participation à la vie universitaire et académique ;

- Une liste des bourses déjà reçues dans le cadre du programme de maîtrise à l'UL.

Document à soumettre par la direction de recherche de la personne candidate

La direction de recherche devra remplir un formulaire d'évaluation et l'envoyer au comité de sélection. [Ce formulaire est disponible sur le site web de la Faculté](#) (PDF).

Notes et informations complémentaires

Une personne qui a connu un retard dans le cheminement de ses études ou a dû les suspendre temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé – la touchant elle-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate – ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser au vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures de la FLSH (vice-decanat-rc@flsh.ulaval.ca) pour demander une dérogation aux délais normalement impartis. Cette dérogation pourra être accordée sur la base de pièces justificatives pertinentes.

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont les suivants :

- Archéologie
- Communication publique
- Ethnologie et patrimoine
- Études anciennes
- Études littéraires
- Histoire
- Linguistique
- Linguistique – didactique des langues
- Linguistique – traductologie
- Littérature et arts de la scène et de l'écran
- Littératures d'expression anglaise
- Littératures d'expression espagnole

Conditions générales

Pour être admissible à ces bourses, la personne **doit minimalement** :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à l'un des programmes de doctorat indiqués ci-dessus à la session d'attribution de la bourse ;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat ;
- Avoir réalisé le test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation, pour les programmes comportant une telle exigence.

IMPORTANT : La personne étudiante doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est réalisée, et ce, même si certains éléments (ex. : soutenance, résultats) ne sont connus qu'après la fin de la session.

Bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Remarque : Le soutien total pouvant être accordé à une personne admissible est de 15 000 \$.

Bourse	Valeur	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse pour la réussite d'une étape significative Code: 39ETAP	2000 \$	Cette bourse récompense la réussite d'un cours central, réalisé lors de la première année du doctorat.	<ol style="list-style-type: none">1. Inscription au cours visé durant la session de la demande, au plus tard lors de la deuxième session d'inscription dans le programme ;2. Réussite du cours visé dans son programme (consulter la liste des cours visés dans l'annexe 1 de ce document).
Bourse de l'examen de doctorat Code: 39EXAD	4000 \$	Cette bourse est destinée aux personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant un seul examen de doctorat (voir annexe 2). ¹	<ol style="list-style-type: none">1. Inscription à l'activité durant la session de la demande ;2. Présentation de cette demande au plus tard lors de la cinquième session d'inscription.
Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif) Code: 39EXAR	2000 \$	Cette bourse est destinée aux personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant deux examens de doctorat (voir annexe 2) et qui ont réussi l'examen de volet rétrospectif.	<ol style="list-style-type: none">1. Inscription à l'activité durant la session de la demande ;2. Présentation de cette demande au plus tard lors de la cinquième session d'inscription.

¹ Les personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant deux examens de doctorat sont plutôt admissibles à la bourse de l'examen de doctorat - volet rétrospectif (39EXAR) et à la bourse de l'examen de doctorat - volet prospectif (39EXAP).

<p>Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif) Code: 39EXAP</p>	<p>2000 \$</p>	<p>Cette bourse est destinée aux personnes étudiantes inscrites dans un programme comportant deux examens de doctorat (voir annexe 2) et qui ont réussi l'examen de volet prospectif.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inscription à l'activité durant la session de la demande ; 2. Présentation de cette demande au plus tard lors de la sixième session d'inscription.
<p>Bourse de progression 1 Code: 39PRG1</p> <p><i>Remarque: Une seule bourse de progression peut être attribuée à la personne étudiante par session.</i></p>	<p>2000 \$</p>	<p>Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ; 2. Présenter cette demande au plus tard lors de sa 10^e session d'inscription ; et 3. S'assurer que la direction de recherche transmet un <u>rapport de progrès (PDF)</u> à l'équipe de gestion des études de la FLSH (boursesreussite@flsh.ulaval.ca).
<p>Bourse de progression 2 Code: 39PRG2</p> <p><i>Remarque: Une seule bourse de progression peut être attribuée à la personne étudiante par session.</i></p>	<p>2500 \$</p>	<p>Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ; 2. Présenter cette demande au plus tard lors de sa 11^e session d'inscription ; 3. S'assurer que la direction de recherche transmet un <u>rapport de progrès (PDF)</u> à l'équipe de gestion des études de la FLSH (boursesreussite@flsh.ulaval.ca).
<p>Bourse de progression 3 Code: 39PRG3</p> <p><i>Remarque: Une seule bourse de progression peut être attribuée à la personne étudiante par session.</i></p>	<p>3000 \$</p>	<p>Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ; 2. Présenter cette demande au plus tard lors de sa 12^e session d'inscription ; 3. S'assurer que la direction de recherche transmet un <u>rapport de progrès (PDF)</u> à l'équipe de

			gestion des études de la FLSH (boursesreussite@flsh.ulaval.ca).
Bourse pour le dépôt initial Code : 39DEPI	1500 \$	Cette bourse récompense le dépôt initial de la thèse effectué dans un délai déterminé.	Présenter cette demande au plus tard lors de sa 12^e session d'inscription.

Procédures pour demander une bourse de réussite au doctorat

La personne étudiante doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est réalisée, et ce, **même si certains éléments (ex. : soutenance, résultats) ne sont connus qu'après la fin de la session.**

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre sa demande dans CAPSULE et, s'il y a lieu, acheminer les documents supplémentaires demandés.

La procédure pour déposer la demande dans CAPSULE (PDF) est disponible sur le site Web de la FLSH.

Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses

Scolarité préparatoire

Pour les doctorats débutés avec une scolarité préparatoire imposée par la direction de programme, la première session d'inscription prise en compte est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de doctorat.

Entre autres, les sessions antérieures durant lesquelles seuls des cours de scolarité préparatoire ont été suivis (qu'ils aient été accompagnés ou non de crédits pour « Activités de recherche – Thèse X ») ne sont pas comptabilisées.

Cotutelle internationale de thèse

Le décompte des sessions d'inscription dépend du lieu où la personne étudiante a commencé son programme de doctorat.

Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée à l'Université Laval

Le décompte des sessions commence dès la première inscription de la personne étudiante aux cours de son programme de doctorat. Cependant, les deux premières sessions passées à l'extérieur du Québec et durant lesquelles des crédits pour « Activités de recherche en cotutelle » sont inscrits dans son cheminement ne seront pas comptabilisés.

Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée dans une autre université

La première session d'inscription prise en compte pour le calcul est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de l'Université Laval. La première année de doctorat réalisée à l'extérieur du Québec et durant laquelle des crédits pour « Activités de recherche en cotutelle » ont été inscrits dans le cheminement n'est pas comptabilisée.

Par la suite, toutes les sessions d'inscription sont prises en compte pour l'admissibilité aux bourses visées, qu'elles soient passées à l'Université Laval ou non, peu importe l'université où la personne étudiante a commencé son doctorat.

Par ailleurs, si une personne étudiante en cotutelle n'est inscrite qu'à des crédits de recherche pendant une session d'été, ceux-ci sont exclus du décompte.

Doctorat sur mesure

Les personnes inscrites dans un doctorat sur mesure sont admissibles dans la mesure où une partie de leur cheminement est liée à un programme de doctorat de la Faculté. Elles doivent faire la preuve qu'elles sont inscrites à temps complet lors de la session d'attribution de la bourse et qu'elles n'ont pas obtenu (ou ne demanderont pas) une bourse de nature similaire (par exemple, une autre bourse pour la réussite d'un examen de doctorat) auprès d'une autre faculté.

Remarque : si la bourse visée n'apparaît pas dans le compte CAPSULE de la personne étudiante, elle peut envoyer un message à boursesreussite@fsh.ulaval.ca afin pour que la demande soit saisie manuellement.

Personne étudiante qui a connu un retard dans ses études

Pour chaque bourse précisée plus haut, une personne qui a connu un retard dans le cheminement de ses études ou a dû les suspendre temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (la touchant elle-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser au vice-décanat à la recherche, à la création et aux

études supérieures de la FLSH (vice-decanat-rc@flsh.ulaval.ca) pour demander une dérogation aux délais normalement impartis. Cette dérogation pourra être accordée sur la base de pièces justificatives pertinentes.

Notes concernant la période d'admissibilité d'une bourse au doctorat

Date limite pour demander une bourse

La demande de bourse doit être soumise dans CAPSULE **au plus tard à la date officielle de la fin de la session** (indiquée dans le calendrier universitaire) donnant droit à l'attribution de la bourse en question. Par exemple, dans le cas d'une bourse pour la réussite d'un séminaire ou du projet de thèse, la demande doit être soumise à la session d'inscription du séminaire ou du dépôt de projet, **même si le résultat final n'est pas connu**.

La même règle doit être suivie pour la demande de **bourse pour les examens de doctorat**. La demande doit être soumise à la session d'inscription à l'examen de doctorat concerné, **même si l'examen n'a pas encore eu lieu ou même si le résultat n'est pas encore connu**.

Période d'admissibilité

Le plan prévoit une **période d'admissibilité limitée** pour chaque bourse. Aucune bourse ne peut être réclamée ou versée rétroactivement.

Il est de la responsabilité de la personne étudiante de prendre connaissance de ce plan dès sa première session d'études et de demeurer attentive aux bourses auxquelles elles ont droit et aux délais prescrits pour chacune d'elles.

Les mesures de soutien financier visent à aider les étudiants et étudiantes à terminer leurs études de doctorat dans un délai déterminé. Dans cette perspective, **les personnes qui atteindront une étape avant le moment prévu au calendrier recevront la bourse indiquée**.

Demandes rétroactives

Une personne étudiante ne pourra pas demander rétroactivement une bourse prévue dans ce nouveau plan pour une étape qu'il aurait réalisée alors qu'un plan plus ancien était en vigueur. Comme la durée des études est prolongée pour le doctorat, la personne étudiante qui a déjà reçu une bourse pour une étape dans le cadre des plans antérieurs ne pourra pas la soumettre une deuxième fois pour la même étape.

Si le délai requis pour la bourse d'une étape n'est pas respecté, la personne étudiante demeure néanmoins admissible à obtenir le financement accordé pour les étapes subséquentes.

Délais de traitement des demandes de bourses

Les bourses seront versées après la date limite de la période d'abandon des cours sans remboursement et après réception du dossier complet. Si la personne étudiante n'est alors plus inscrite (ou réputée inscrite) à temps complet, la bourse demandée ne sera pas versée.

Annexe 1 : Liste d'activités visées par la bourse de réussite (selon le programme d'études)

Remarque : la colonne "Activité visée" dans le tableau ci-dessous réfère à plusieurs types d'activités (par exemple: des séminaires de doctorat, des cours, des projets de thèses).

Programme d'études	Activité visée
Archéologie	ARL-8000 : Séminaire de doctorat
Communication publique	COM-8000 : Forum doctoral
Ethnologie et patrimoine	ETN-8000 : Séminaire de doctorat
Études anciennes	EAN-8003 : Séminaire de doctorat
Études littéraires	LIT-8002 : Projet de thèse
Histoire	HST-8000 : Séminaire de doctorat
Linguistique	Avoir réussi 2 cours (6 crédits) dans la règle 1 de votre programme au plus tard à votre 2 ^e session d'inscription (inclusivement)
Linguistique – didactique des langues	LNG-7002 : Méthodologie de recherche en didactique des langues
Linguistique – traductologie	TRD-7016 : Théorie de la traduction
Littératures d'expression anglaise	Avoir réussi 2 cours (6 crédits) dans la règle 1 de votre programme au plus tard à votre 2 ^e session d'inscription (inclusivement)
Littératures d'expression espagnole	ESP-8000 : <i>Seminario de doctorado</i>
Littérature et arts de la scène et de l'écran	LIT-8002 : Projet de thèse

Annexe 2 : Identification des programmes par nombre d'examens de doctorat

Programmes ayant un seul examen de doctorat

Programme d'études	Sigle
Archéologie (Ph. D.)	<u>ARL-8001</u>
Ethnologie et patrimoine (Ph. D.)	<u>ETN-8001</u>
Études anciennes (Ph. D.)	<u>EAN-8009</u>
Études littéraires (Ph. D.)	<u>LIT-8001</u>
Histoire (Ph. D.)	<u>HST-8001</u>
Littérature et arts de la scène et de l'écran (Ph. D.)	<u>LIT-8001</u>

Programmes ayant deux examens de doctorat (rétrospectif et prospectif)

Programme d'études	Sigle – Examen 1	Sigle – Examen 2
Communication publique (Ph. D.)	<u>COM-8001</u>	<u>COM-8002</u>
Linguistique (Ph. D.)	<u>LNG-8001</u>	<u>LNG-8002</u>
Linguistique – didactique des langues (Ph. D.)	<u>LNG-8001</u>	<u>LNG-8002</u>
Linguistique – traductologie (Ph. D.)	<u>LNG-8001</u>	<u>LNG-8002</u>
Littératures d'expression anglaise (Ph. D.)	<u>ANG-8102</u>	<u>ANG-8103</u>
Littératures d'expression espagnole (Ph. D.)	<u>ESP-8001</u>	<u>ESP-8002</u>